



Centre de Karaté et Arts Martiaux, Grand-Saconnex

Président : Michel MAURER, 6^{ème} dan Karaté Shotokan ☎ Privé : 022 798 97 65
Instructeur self défense diplômé AFR 5^{ème} dan Atémi-Jutsu ☎ portable : 079 217 48 77

Dojo : Espace Pom' - 2, rue Sonnex (sous-sol) ☎ dojo : 022 788 5 887/ portable : 079 876 5 887

www.ckam.ch  

✉ : ckam@ckam.ch

KARATÉ SHOTOKAN, ATÉMI-JUTSU ET SELF DÉFENSE

Renseignements généraux saison 2024-2025

HORAIRES DES COURS DES SEPTEMBRE 2024

Jours	Heures	Cours proposés	Âges
LUNDI	18h30 - 19h15	Groupe 1 : Karaté enfants : initiation à ceintures blanc-jaune	de 7 à 15 ans
	18h30 - 19h30	Groupe 2, etc. : Karaté enfants : ceintures jaune à verte	de 7 à 15 ans
	18h30 - 20h00	Groupe 3, etc. : Karaté enfants : dès la ceinture vert-bleue	de 7 à 15 ans
	19h35 - 21h00 21h00 - 21h25	Karaté ados, adultes, seniors et initiation (plusieurs groupes) Karaté-défense, Atémi-Jutsu et self-défense	dès 15 ans dès 15 ans
MARDI	17h55 - 18h25	Groupes 1 et 2 : Baby Karaté (4 et 5 ans : présence d'un parent obligatoire)	4 et 5 ans
	17h55 - 18h25	Groupe 3 : Pré Karaté (dès 5½ : présence d'un parent non obligatoire)	6 et 7 ans
	18h30 - 19h15	Groupe 1 : Karaté enfants : initiation à ceintures blanc-jaune	de 7 à 15 ans
	18h30 - 19h30	Groupe 2, etc. : Karaté enfants : ceintures jaune à verte	de 7 à 15 ans
	18h30 - 20h00	Groupe 3, etc. : Karaté enfants : dès la ceinture vert-bleue	de 7 à 15 ans
	19h35 - 21h00 21h00 - 21h25	Karaté ados, adultes et seniors : dès ceint. jaune (plusieurs groupes) Karaté-défense, Atémi-Jutsu et self-défense	dès 15 ans dès 15 ans
JEUDI	18h30 - 19h15	Groupe 1 : Karaté enfants : initiation à ceintures blanc-jaune	de 7 à 15 ans
	18h30 - 19h30	Groupe 2, etc. : Karaté enfants : ceintures jaune à verte	de 7 à 15 ans
	18h30 - 20h00	Groupe 3, etc. : Karaté enfants : dès la ceinture vert-bleue	de 7 à 15 ans
	19h35 - 21h00 21h00 - 21h25	Karaté ados, adultes, seniors et initiation (plusieurs groupes) Karaté-défense, Atémi-Jutsu et self-défense	dès 15 ans dès 15 ans
SAMEDI	10h30 - 12h00	Stages compétition et stages à thèmes sur inscription, minimum 6 participants	

MERCREDI/VENDREDI soir **Sambo / dojo ouvert partagé pour entraînements libres karaté (demander horaire)**

Ponctuellement : Karaté-contact, nunchaku free style, fit fighting pendant les cours de karaté de 19h35

En permanence : Espace musculation, stretch center, utilisation des engins libres dès 18 ans

(L'espace musculation est à la disposition de tous les membres du club pendant les heures d'ouverture et de cours)

COTISATIONS (payable par trimestre ou par année)

Âges	Trimestrielle		Annuelle		Indicatif de cotisation mensuelle
	FRS		FRS		1 mois
Karaté de 4 à 6 ans (U8)	FRS	60.--*	FRS	170.--*	FRS 20.--*
Karaté de 7 à 13 ans (U8-U14)	FRS	120.--	FRS	350.--	FRS 40.--
Karaté de 14 à 17 ans (U16-U18)	FRS	135.--	FRS	400.--	FRS 45.--
Karaté dès 18 ans (+18)	FRS	150.--	FRS	450.--	FRS 50.--
Karaté seniors AVS	FRS	120.--*	FRS	350.--*	FRS 40.--*

LICENCE : La licence est obligatoire dès la ceinture brune 3^{ème} kyu

IBA - INTERNATIONAL BUDO ASSOCIATION

(AVEC RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DES GRADES "DAN")

1^{ère} année, licence annuelle et passeport :

FRS 70.--

Ensuite, licence annuelle seule :

FRS 40.--

Reconnaissance et diplôme de grade "dan"

FRS 30.--

Rabais pour familles (accordé entre conjoints/parents-enfants/frères-sœurs) = 2 personnes : 10% / dès 3 personnes : 20%

(*Excepté : tarifs **baby/pré-karaté 4-6 ans** et **seniors AVS** déjà réduits et **invariables**)

Paiements : trimestriels ou annuels uniquement. Les cotisations sont payables à l'inscription puis au début de chaque période.

Centre de Karaté et Arts Martiaux, Grand-Saconnex

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SAISON 2024-2025

MONITEURS : Michel MAURER Président,
6^{ème} dan Karaté et 5^{ème} dan Atémi-Jutsu
Hans HOFFMANN, 6^{ème} dan
Jérôme PRIAC, 5^{ème} dan
Moncef ASSA, 3^{ème} dan
Ismail SALAH, 3^{ème} dan
Emina SULJIC, 3^{ème} dan
Fabio CHIRONI, 2^{ème} dan
Tania GARRIDO, 2^{ème} dan
Heinz GIESENFELD, 2^{ème} dan

Jean-Paul HAAS, 2^{ème} dan
Jean-Pierre AGOSTINETTI, 1^{er} dan
Alicia ELLERO, 1^{er} dan
Thierry FORESTIER, 1^{er} dan
Frédéric JAY, 1^{er} dan
Maryam NASSIRI, 1^{er} dan
Roger ZUCCHERO Vice- Président, 1^{er} dan karaté
et 9^{ème} dan Nihon Hakko Bujutsu
Marc PASCHE, 1^{er} kyu

SUPPLÉANTS Benjamin, 3^{ème} dan / Daniel, 2^{ème} dan

AFFILIATIONS : ACGK Association Cantonale Genevoise de Karaté (Notre club est membre fondateur)
IBA International Budo Association (Reconnaissance internationale des grades "dan")

RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS DIVERS :

- La cotisation doit être réglée à l'inscription puis au début de chaque trimestre ou année pour la période suivante. Un rabais pour familles mentionné ci-dessous n'est accordé qu'à cette condition.
- Rabais pour familles (accordé entre conjoints/parents-enfants/frères-sœurs) :
2 personnes : -10% / dès 3 personnes : -20%.
(Sauf baby/pré-karaté de 4 à 6 ans et seniors AVS : tarifs déjà réduits et invariables)
- La cotisation n'est pas remboursable en cas d'absence aux entraînements mais peut être suspendue sur demande de congé. Une échéance peut être prorogée en cas de maladie ou accident.
- Une inscription ne vaut pas que pour une année mais jusqu'à demande écrite de démission.
- L'obligation de s'acquitter de la cotisation, sauf arriérés, cesse dès réception de la démission.
- Chaque élève doit s'assurer personnellement contre les accidents de sport et contre le vol, le club et l'école (la ville du Grand-Saconnex) déclinant toute responsabilité en cas de sinistre.
- Une assurance responsabilité civile privée est recommandée contre les éventuels dégâts que l'élève pourrait causer pendant l'utilisation des locaux et du matériel.
- Possibilité d'acquérir la tenue obligatoire (karategi) et du matériel de protections à la réception du dojo.

PÉRIODES DE FERMETURE :

Le club est fermé pendant les vacances scolaires. Cependant, en juillet-août, le dojo est ouvert un soir par semaine de 19h00 à 21h00. Des cours spécialisés et des entraînements de karaté pour la compétition y sont organisés.

Toutes les sections peuvent s'entraîner durant cet horaire tout l'été (Karaté, Atémi-Jutsu, Daruma Taïso, Kobudo, Ju Jutsu Hakko Bujutsu, Sambo, self défense). Ces cours sont gratuits pour toutes les personnes qui étaient membres du club la saison précédente.

Il n'y a pas de cours pour enfants débutants ni baby karaté et pré karaté pendant les vacances scolaires.

(Non-membres tout âge la saison précédente : Frs 30.-- pour 4 semaines d'été ou Frs 50.-- pour les 2 mois d'été.)

Le club peut fermer durant une ou plusieurs semaines pendant cette période pour cause de vacances des responsables.

Conformément à l'esprit des arts martiaux, un minimum de discipline sera exigé dans le dojo.

Les pratiquants se présenteront à l'heure, dans une tenue et un état de propreté impeccable (douches et rinces-pieds à disposition dans les vestiaires). Ils franchiront l'entrée du dojo en effectuant le salut japonais debout (Ritsurei) avec un esprit positif, afin que rien ne puisse nuire à l'harmonie de l'étude.

Le salut à genoux (Zarei) est obligatoire, comme dans tous les arts martiaux, au début et à la fin du cours.

Les élèves doivent prendre connaissance du règlement du club affiché et s'engager à le respecter.

Chacun peut en demander un exemplaire ou le télécharger sur le site Internet du club.

Bienvenue au club. Le Président, Michel Maurer